

Compte rendu de la séance ordinaire

Du 26 SEPTEMBRE 2024

1/Objet : Création d'un poste permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

En raison d'une restructuration du service technique due aux nécessités de services et entraînant de nouvelles missions, le conseil municipal décide la création la création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

2/ Objet : Fixation du loyer pour l'épicerie :

Madame Le Maire indique au Conseil que le loyer du local de l'épicerie doit être fixé.

Toujours dans le cadre de la politique municipale de soutien aux commerces et activités de prestation de services, le conseil municipal fixe le loyer mensuel à 450 €.

3/ Objet : annulation de la demande de distraction du régime forestier, délibération n°2024-03-32 du 18 mars 2024.

-Vu la circulaire DGFAR/SDFB/C 2003-5002 du 3 avril 2003,

-Vu la délibération du conseil municipal en date du 18 mars 2024, portant sur la demande de distraction du régime forestier et d'application du régime forestier.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Autorise Madame le Maire à :

- Modifier la délibération N° 2024-03-32 du 18 mars 2024 avec la suppression de la demande de distraction du régime forestier.

- Approuver l'application du régime forestier pour 18.5805 ha tel que défini dans la délibération et l'arrêté préfectoral 2024-1017 du 8 août 2024.

Le conseil, municipal, après en avoir débattu et délibéré, adopte à l'unanimité.

4/ Objet : Etat d'assiette année 2025

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- 1) Approuve l'inscription à l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2025, pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation, comme suit :

UG	Programme	Proposition	Justif.	Type Coupe	Surf. à Dés. (ha)	V. Total (m3)
3b	2031	2025	Compensation écologique - Projet photovoltaïque	Coupe rase	2,83	250
4b	2031	2025	Compensation écologique - Projet photovoltaïque	Coupe rase	6,02	550
22b	2029	2025	Compensation écologique - Projet photovoltaïque	Quatrième éclaircie	9,67	800
23	2029	2025	Compensation écologique - Projet photovoltaïque	Troisième éclaircie	5,45	450
32b	2029	2025	Compensation écologique - Projet photovoltaïque	Coupe rase	10,74	2450
34	2025	2025	Etat d'assiette 2025 - Compensation écologique - Projet photovoltaïque	Troisième éclaircie	8,26	550
35b	2025	2025	Etat d'assiette 2025	Première éclaircie	11,56	290
Forêt	/	2025	Coupes d'emprises - Compensation écologique - Projet photovoltaïque	Coupe rase	19,50	200

2) INFORME le Préfet de Région des motifs (art.L 214-5 du CF) de sa décision à reporter ou supprimer les coupes suivantes proposées par l'ONF sur l'état d'exercice 2025:

UG	Programme	Proposition	Justif.	Type Coupe	Surf. à Dés. (ha)	V. Total (m3)
1	2025	2026/2027	<i>Reports liés au projet photovoltaïque communal</i>	Troisième éclaircie	3,72	110
4a				Troisième éclaircie	0,50	15
14a				Troisième éclaircie	4,25	130
15a				Troisième éclaircie	6,96	210
21a				Première éclaircie	10,47	260
36				Troisième éclaircie	8,40	290
37				Troisième éclaircie	7,33	260

5/ Objet : Subvention auprès de l'ANS pour travaux du Stade

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal l'opportunité qui s'ouvre pour la Commune d'obtenir une subvention afférente à des travaux et équipements sportifs proposée par l'ANS dont la Fédération Nationale du Rugby.

Le Club de Rugby de l'ELO dont son école de rugby est une association très importante pour notre Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

1/ Agrée la nature et la programmation des travaux.

2/ Pour ce faire, décide le financement prévisionnel suivant :

DEPENSES		FINANCEMENT	
Dépenses HT	80 783.00 €	Participation SYDEC	15 618.00 €
TVA	16 156.60 €	Subvention ANS	32 582.50 €
		TVA préfinancée par la Commune	16 156.60 €
		Fonds propres de la Commune	32 582.50 €
Total TTC	96 939.60 €	Total TTC	96 939.60 €

3/ Agrée la demande de subvention de 50%, à déposer auprès de l'ANS, pour un montant de 32 582.50 €

6/ Objet : Alimentation commerce communal

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que le SYDEC a établi un devis, comme cela lui a été demandé, concernant le renforcement du réseau électrique, l'éclairage public sur le centre bourg (Place René Cousseau et Rue de la gare) et le génie civil

Le montant total des travaux se décompose comme suit :

Montant estimatif TTC	74 913.00 €
TVA	11 750.00 €
Montant HT	63 163.00 €
Subventions apportées par :	
-SYDEC	32 178.00 €
-CAS FACE	4 729.00 €
Collectivité : Néant	
PARTICIPATION COLLECTIVITE TOTALE	26 423.00 €
Dont :	
Participation sur fonds libres	1 063.00 €
Participation autorisée sur emprunt contracté	
Auprès du SYDEC	25 360.00 €

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, à l'unanimité, agréé le plan de financement proposé par le SYDEC tel qu'exposé ci-dessus.

7/ Objet : DECISION MODIFICATIVE N°4 BUDGET DE LA COMMUNE

Madame Le Maire expose à l'assemblée que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'année 2024 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants :

Articles budgétaires	Dépenses	Recettes
001		+197399.03 €
024		-197399.03 €
		00.00 €

Le Conseil municipal approuve les virements de crédits ci-dessus.

8/ OBJET : Vente des lots lotissement « Laouson 3 »

-VU la délibération n°2024-03-31 relative au vote du règlement d'attribution des lots du lotissement communal « Laouson 3 »

Les candidatures suivantes ont été retenues :

N° LOT	Acquéreur	Prix du lot TTC
4	Mr Christophe CHATENET	28 173.00
20	Mme Christelle CHATENET	27 216.00
9	Mr William VIGNAU et Mme Amadine TILHARD	30 996.00
5	Mr Jordan MONAQUE Et Mme Maëva CAETANO	29 786.40
11	Mr Yan DESPERIEZ	27 216.00
18	Mr Christophe GODEFROY	30 240.00
10	Mr et Mme Julien MARANSIN	35 179.20
16	Mr Thomas BONNAT	27 216.00
6	Mr Thomas LEMBICZ Et Mme Camille BICHOF	27 115.20
19	Mme Typhaine CEBERIO	30 240.00
13	Mr et Mme Daniel NOTIN	27 216.00
29	Mr AIT ABID Khalid Et Mme Justine CHAMBELLANT	30 240.00
25	Mr Severino DE MACEDO	26 812.80
27	Mr et Mme Julien MORTIER	26 812.80

9/ OBJET : Remboursement des frais vétérinaires à Monsieur NESPOUX Christopher

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à un accident de la circulation avec un véhicule de la Commune, le chien d'un habitant de la Rue des jardins a été légèrement percuté et que des frais de vétérinaire ont été engagés par le propriétaire du chien, pour un montant de 151.50 €. Le Conseil Municipal ouï cet exposé, à 9 pour, 1 contre et 1 abstention, considère normal de réparer ce préjudice en remboursant les frais vétérinaires engagés par le propriétaire du chien.

10/ Objet : Mise à jour du tableau de classement de la voirie

-Considérant l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière qui précise que le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le Conseil Municipal,

-Considérant que les délibérations concernant le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable à condition que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Michel DOURTHE, adjoint au Maire, et après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la mise à jour du tableau de classement des

voies communales qui établit le linéaire des voies classées dans le domaine public communal à 17 367 mètres et la surface des places publiques à 11 150 m², et le linéaire des chemins ruraux communaux classés dans le domaine privé communal à 32 450 ml de voies communales et 115 553 ml de chemins ruraux.

11/ Objet : Motion sur l'hôpital de Dax et la défense du service public de la santé : Pour la défense d'un service public de la santé de qualité

Les récentes annonces concernant un plan de redressement pour l'hôpital de Dax sont particulièrement préoccupantes pour toutes les Landaises et tous les Landais.

Il a été annoncé aux partenaires sociaux la suppression de 40 emplois équivalent temps plein au total, à savoir personnels médicaux, paramédicaux et administratifs, dans un contexte d'accroissement d'activité sur un territoire qui connaît un dynamisme démographique important.

Ceci va se concrétiser, aussi, par la fermeture de 10 lits en court séjour gériatrique, 14 en orthopédie et traumatologie, 7 en cardiologie et La réorganisation en l'état de l'hôpital impact négatif sur l'ensemble du dispositif d'accès au soin du département et au-delà.

Par la motion aux finalités ci-dessus exposées, les collectivités territoriales exigent de l'État et de l'ARS que :

- le plan de redressement pour le centre Hospitalier de la Côte d'Argent soit annulé
- une trajectoire d'avenir pérenne pour l'hôpital de Dax soit construite dans le dialogue social avec l'ensemble des acteurs de l'hôpital. Cette trajectoire doit se traduire par l'allocation de moyens humains techniques et financiers en adéquation avec l'évolution démographique du territoire et de l'état de santé de la population, pour garantir l'accès à un service public de santé performant, afin de répondre aux attentes et besoins des usagers, des professionnels de santé, des agents des établissements médicaux et des collectivités territoriales.

- Une réflexion prospective sur le service public de la santé à l'échelle du département soit menée

Le Maire, Hélène COUSSEAU.



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRE DE L'ESPÉRON' at the top, 'R.F.' in the center, and '40260 (Landes)' at the bottom. The signature is a cursive script that loops around the stamp.